

Objet : **Travaux de sécurisation du barrage de Vaulouve**

Date :	11/07/2022
Destinataire :	Denis Baille – Maire de Thoard Claude Second – Vice-président en charge des travaux
Copie à :	Luc SEZNEC - DGST
Rédacteur :	Philippe BREGARD
Pôle/Service	Pôle opérationnel / Services Voirie

La digue en terre du barrage de Vaulouve permet de stocker 200.000 m³ d'eau pour l'irrigation de la vallée des Duyes. Cette réserve d'eau est conséquente et couvre largement les besoins de la vallée, puisque chaque année, ce sont environ 40 à 50.000 m³ qui sont utilisés par l'irrigation.

Pour vérifier l'état de cet ouvrage classé sensible, chaque année, une visite technique approfondie est réalisée par Provence Alpes Agglomération, gestionnaire et propriétaire de l'ouvrage. C'est ainsi que lors des dernières visites, les vannes de vidange qui sont en service depuis 35 ans, sont apparues difficilement manoeuvrables, du fait de leur âge. Leur remplacement est donc nécessaire.

Ces vannes, situées au pied de la digue, constituent le principal système de sécurité du barrage, puisqu'elles servent à contrôler le niveau du lac en cas d'urgence.

Les deux vannes étant accessibles, leur remplacement est une opération relativement rapide (2 semaines de travail), mais très technique et qui nécessite au préalable la vidange totale du barrage. De plus, ces travaux font l'objet de procédures d'autorisations longues et complexes suivies par les services de l'Etat. Engagées par Provence Alpes Agglomération dès 2020, ces procédures visent à garantir, auprès de l'Etat, l'absence totale de risque pour les populations pendant et après les travaux, mais également que toutes les mesures sont prises pour éviter une dégradation des Duyes pendant la vidange et lors du remplissage du barrage.

Enfin, les travaux ne peuvent être réalisés qu'après la période d'irrigation, qui s'achève fin septembre, et avant le 1^{er} novembre, date d'interdiction de tous travaux dans les cours d'eau.

La vidange des 150.000 m³ excédentaires, non utilisés pour l'irrigation, qui constitue l'opération la plus délicate, peut se faire sans impact sur le milieu naturel grâce aux purges

placées sur le réseau d'irrigation. Le niveau du lac sera donc abaissé progressivement dès le mi-juillet (côte 14m), pour arriver à la côte de la prise d'eau du réseau d'irrigation fin septembre (côte : 8m). Ensuite, PAA disposera de deux semaines pour vidanger le fond du lac jusqu'à la prise d'eau de la vidange (côte : 5m) et réaliser une pêche de sauvetage du poisson. Cette pêche sera faite grâce au soutien technique de la Fédération de Pêche des Alpes de Hautes Provence et de l'AAPPMA de Digne les Bains, qui devront transporter vivants les poissons ainsi récupérés jusqu'aux étangs de Gaubert et des Mées où ils seront relâchés.

C'est seulement après cette vidange complète et la récupération du poisson que le changement des vannes pourra être opéré, entre la mi-octobre et la fin octobre, avant de remettre en eau le barrage début novembre et de stocker assez d'eau pour assurer la saison d'irrigation 2023.

En abaissant progressivement le niveau du lac entre juillet et fin septembre, l'objectif de Provence Alpes Agglomération est de garantir aux agriculteurs et aux particuliers que le réseau d'irrigation sera opérationnel jusqu'à la fin de la saison (réseau surpressé : mi-septembre / réseau gravitaire : fin septembre), tout en permettant de changer les vannes de vidange avant le 1^{er} novembre, date limite pour réaliser les travaux en rivière.

Contact : Provence Alpes Agglomération / Pôle opérationnel : 04 92 32 65 33